



Conseil économique et social

Distr. générale
28 mars 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 février 2016, à 10 heures

Président : M. Oh Joon..... (République de Corée)

Sommaire

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

12-02580X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2016/L.4/Rev.1, E/2016/L.7 et E/2016/L.8)

Projet de décision E/2016/L.4/Rev.1 : Thème du débat consacré à l'intégration à la session de 2016 du Conseil économique et social

1. **Le Président** dit que le projet de décision n'a aucune incidence sur le budget-programme.
2. *Le projet de décision E/2016/L.4/Rev.1 est adopté.*

Projet de décision E/2016/L.7 : Dates du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2016 du Conseil économique et social

3. **Le Président** dit que le projet de décision n'a aucune incidence sur le budget-programme.
4. *Le projet de décision E/2016/L.7 est adopté.*

Projet de décision E/2016/L.8 : Dates du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable

5. **Le Président** dit que le projet de décision n'a aucune incidence sur le budget-programme.
6. *Le projet de décision E/2016/L.8 est adopté.*
7. **Le Président** recommande instamment aux délégations d'engager des consultations dans un esprit de coopération et de compromis afin de parvenir dans les meilleurs délais à un accord sur le projet de résolution E/2016/L.5 intitulé « Révision de l'organisation des travaux de la session de 2016 du Conseil économique et social » et sur le projet de décision E/2016/L.6 « Lieu et dates des douzième et treizième sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ». Il est impossible de commencer les préparatifs de plusieurs réunions importantes tant que les dates et les thèmes ne sont pas officiellement adoptés. Il sera notamment très difficile d'organiser correctement la séance d'ouverture du forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement si les préparatifs ne commencent pas dès maintenant. Le Bureau du Conseil continuera de faciliter les consultations et de faire des propositions de compromis, si nécessaire.

8. **M. Plasai** (Observateur de la Thaïlande), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la coopération internationale en matière fiscale est l'une des composantes les plus importantes du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/69/313) et que le paragraphe 29 de ce document doit être appliqué à la lettre. Le Groupe appuie donc la proposition visant à tenir la douzième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale immédiatement après la réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. En plus d'intensifier la participation du Comité d'experts aux travaux du Conseil économique et social, conformément au paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, cette proposition offre le meilleur rapport coût-efficacité : si le Comité continue de se réunir à Genève, son secrétariat devra s'y rendre deux fois, et le Comité devra, dans le cadre d'une réunion supplémentaire, aller à New York afin de se concerter avec le Conseil.

9. Le Groupe des 77 et de la Chine appuie la durée et le thème proposé pour le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, mais il craint que le chevauchement avec d'autres réunions importantes ait des incidences négatives sur le nombre de participants. Prenant en considération les dates du débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale, de la cérémonie de signature de haut niveau pour l'Accord de Paris et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, le forum pourrait avoir lieu le jeudi 14 avril et le vendredi 15 avril, et se poursuivre du lundi 18 avril au mercredi 20 avril. Tenir une séance d'ouverture de cinq jours refléterait la ferme volonté du Conseil à participer à un débat approfondi sur le financement du développement et sur les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe demande au Président d'élaborer une note de cadrage et un programme pour le forum en vue de leur examen par le Conseil.

10. Il est extrêmement important de faire du thème « Les infrastructures au service du développement durable » le thème du débat thématique de 2016 du Conseil économique et social, les infrastructures se révélant un moyen intersectoriel pour atteindre les

objectifs de développement durable. En outre, le thème proposé cadre bien avec ce qui est dit aux paragraphes 6 et 19 de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, à savoir que le « Conseil économique et social doit adopter une démarche davantage axée sur des questions précises » et qu'il « devrait consacrer du temps à l'examen des besoins spécifiques des pays en situation particulière ».

11. Le Groupe des 77 et de la Chine appuie la proposition tendant à ce que le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016 ait pour thème « Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte », mais il tient toutefois à souligner le caractère universel du forum politique de haut niveau et du forum sur le suivi du financement du développement, et à faire remarquer que la décision sur les thèmes de 2016 ne saurait constituer un précédent pour les prochaines réunions de ces forums.

12. **M. Singer** (États-Unis d'Amérique) dit que le Conseil ne devrait pas relancer le débat sur des questions sur lesquelles aucun accord n'a été trouvé à Addis-Abeba, notamment en ce qui concerne le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; il conviendrait plutôt de se concentrer sur la mise en œuvre des accords qui ont été conclus.

13. Sa délégation est d'avis que le forum sur le suivi du financement du développement devrait se tenir du 18 au 20 avril – dates auxquelles aucune autre rencontre n'est prévue –, car un chevauchement avec d'autres grandes réunions pourrait se solder par une salle vide. Une réunion de trois jours devrait suffire, étant donné que la teneur des travaux importe davantage que la durée du forum.

14. Si sa délégation n'a aucune objection à ce que la question des infrastructures fasse l'objet d'un examen, le thème du forum politique de haut niveau ne devrait pas pour autant porter sur cette question dans la mesure où elle constitue déjà un thème essentiel du débat du forum sur le suivi du financement du développement. Choisir un thème déjà abordé ailleurs peut non seulement entraîner encore plus de dispersion, mais aussi saper les progrès accomplis en vue d'améliorer la coordination entre tous les débats du Conseil, pareille coordination étant nécessaire pour appuyer le cadre d'examen et de suivi du Programme 2030.

15. **M^{me} Miyano** (Japon) dit que 2016 est une année importante pour les réunions, compte tenu de la récente adoption de documents tels que le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba ; il faut donc commencer les préparatifs qui s'imposent et se concentrer sur la teneur de ces réunions. Il est inutile de reprendre les longues et difficiles négociations sur les méthodes de travail du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

16. Dans un souci de cohérence et de mise en harmonie entre l'ensemble des forums et des réunions, le forum sur le suivi du financement du développement ne devrait pas avoir lieu en même temps que d'autres réunions importantes. Le débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale, la cérémonie de signature de haut niveau pour l'Accord de Paris et la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement visent le même objectif, à savoir parvenir au développement durable. Ils ne devraient donc pas se dérouler en même temps.

17. **M^{me} Klaus**a (Observatrice de l'Union européenne) dit que l'Union européenne continuera de s'employer à trouver une solution de compromis afin que les décisions concernant le forum sur le suivi du financement du développement et le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale puissent être prises aussi tôt que possible, et que le thème du forum politique de haut niveau soit adopté dans les meilleurs délais.

18. Plutôt que de négocier la durée du forum, les délégations devraient s'employer principalement à définir les thèmes à débattre. Les États membres de l'Union européenne sont favorables à la tenue d'un forum de trois jours, ce qui serait suffisant pour mener à bien les travaux nécessaires et éviterait que le forum ne coïncide avec d'autres réunions de haut niveau. **M^{me} Klaus**a suggère au Conseil d'examiner le programme de travail afin qu'il soit fait une utilisation optimale du temps.

19. Le paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba est très clair quant aux moyens de renforcer la coopération entre le Conseil et le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. **M^{me} Klaus**a recommande donc instamment aux délégations de s'abstenir de chercher à réinterpréter l'accord qui a été difficilement conclu.

20. Vu qu'un forum sur la question majeure des infrastructures aura lieu deux mois seulement avant le débat de haut niveau du Conseil, il conviendrait, dans un souci de cohérence et d'efficacité, de choisir un autre thème pour le débat thématique.

21. **M. Plasai** (Observateur de la Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est disposé à collaborer avec les délégations afin de s'accorder sur des décisions acceptables pour tous concernant l'organisation des travaux de la session de 2016 du Conseil. Il appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande souplesse, dans un esprit de coopération. Le Groupe des 77 et de la Chine ne doute pas que le Conseil saura maintenir sa tradition d'ouverture et de consensus.

22. **M. Khane** (Secrétaire du Conseil) dit que l'ordre du jour annoté n'est pas encore publié, car certaines décisions du Conseil sont en suspens. Toutefois, puisque la session commencera la semaine suivante, l'ordre du jour annoté sera publié prochainement. Toute autre décision sera publiée sous la forme d'un additif.

23. **Le Président** dit qu'il nommera bientôt des facilitateurs du forum sur le suivi du financement du développement ; néanmoins, ces derniers ne seront pas en mesure de commencer à faciliter les consultations sur les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental tant que les questions d'organisation ne seront pas réglées. Le Président recommande donc instamment aux délégations de s'accorder dès que possible sur les dates, conformément à la tradition du Conseil de la prise de décision par consensus. À moins de parvenir très prochainement à un accord, il apparaîtra nécessaire de créer un précédent fâcheux en recourant au règlement intérieur.

La séance est levée à 10 h 40.